



FICHE D'INSCRIPTION Année scolaire 2022/2023 : MUSIQUE (à partir de 7 ans) et CHANT (à partir de 10 ans)

Formation musicale
Atelier de groupes
Piano/Synthé-Clavier
Saxophone
Accordéon
Batterie
Guitare classique
Guitare électrique
Guitare basse
Flûte
Chant

NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
.....
Représentant légal :
Téléphone
Mail :

en renseignant votre adresse mail, vous acceptez de recevoir nos communications par courrier électronique.

Rayer la mention inutile :

Elève mineur

Elève majeur

AVEZ-VOUS DEJA REMPLI UN DOSSIER FAMILLE ? **OUI** **NON**

(Si **NON** : RIB - Copie CI - Autorisation prélèvement)

TARIF UNIQUE MENSUEL (du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023)

Cours individuels

Formation musicale 50 €
+ instrument ou chant

Ateliers de groupes

Atelier groupe 1h30/semaine (avancés) 50 €

Atelier groupe 1h/semaine (débutants) 50 €

Formation musicale 50 €

Entourez votre/vos choix

Nom du/des professeur(s) et lieu d'enseignement :

Cours de :

Date de début de vos cours :

Avant votre inscription, veuillez contacter le professeur pour choisir l'horaire de votre cours.

Montant total de SEPTEMBRE 2022 à JUIN 2023 :

Option prélèvements mensuels (10 X 50 €) rayer la mention inutile :

OUI

NON

Je soussigné(e)

déclare avoir reçu un exemplaire du règlement interne de l'École Municipale des Arts et déclare l'accepter.

SIGNATURE :

Veillez SVP remplir le formulaire « Exploitation d'image » au verso, merci

EXPLOITATION D'IMAGE

Je soussigné(e) monsieur, madame

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

La Ville de Roquebrune-sur-Argens à reproduire, diffuser ou permettre de publier des photographies prises par les services de la Ville pendant des spectacles ou des cours auxquels moi ou mes enfants participent, dans les publications mentionnées ci-dessous :

- ✓ Bulletins d'information municipale (*Roq'Infos* et autres)
- ✓ Var Matin
- ✓ Supports réalisés par les services municipaux dans le cadre de la communication municipale
- ✓ Réseaux sociaux et site Internet de la Ville

Les légendes accompagnant les reproductions de photographies ne devront pas être susceptibles de porter atteinte à ma réputation et à ma vie privée ou à celles de mes enfants.

L'autorisation est valable du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023.

Signature :